



Envoyé en préfecture le 29/12/2021

Reçu en préfecture le 29/12/2021

Affiché le

ID : 077-267708410-20211216-99_161220213-DE

Commune de COMBS LA-VILLE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 2021

Délibération n°3

**Date de
convocation**

10.12.2021

Date d'affichage

12.12.2021

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 16

présents : 10

votants : 11

Objet : Approbation de la convention de partenariat avec EDF

L'an deux mil vingt et un, le 16 décembre, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Patrick SÉDARD – Vice-Président du CCAS à 18h30.

Présents : M. P.SÉDARD - Mme A.ADJELI - Mme R. COCHET - Mme M. GEORGET
Mme M-L PINGARD - M. E. ALAMAMY- Mme P. DUPUIS - M. F.AUZANNEAU
Mme E.NOËL - M. D. ROUSSAUX

Absent représenté : M. G GEOFFROY par M. P.SÉDARD

Absents excusés : Mme M. GOTIN - M. C. GHIS - M. P. CHAREIL - M. Y. LERAY - Mme C. FOURIS

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 à L123-9

VU la délibération du Conseil d'Administration n°1 du 30 juin 2016 portant sur l'approbation d'une convention de partenariat avec EDF,

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler cette convention afin de définir et préciser les conditions de partenariat entre le CCAS et EDF en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat ci annexée entre le CCAS et EDF,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention et toute autre pièce relative à cette décision,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 17 décembre 2021

**Pour le Président et par Délégation
le Vice-Président du CCAS**



Patrick SÉDARD

Pour : 11

Contre : 00

Abstentions : 00

Transmise en préfecture le :

Exécutoire le :